

Model No: B1000-001

Starkey Hearing Technologies, Minneapolis, MN, USA & Bragi GmbH, Munich, Germany

Starkey is a trademark of Starkey Hearing Technologies, registered in the U.S. and other countries.

(Left) B1002-S Left
(Right) B1002-S Right

NOTICE OF COMPLIANCE

EN

The device complies with the FCC rules, Part 15. Operation is subject to the following two conditions: 1. This device may not cause harmful interference, and 2. This device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

FCC RULES This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instruction manual, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

(Left)
FCC ID (Left): E0A-2AF5T B1002L
(Right)
FCC ID (Right): E0A-2AF5T B1002R

CANADA: This device complies with Industry Canada licence-exempt RSS standard(s). Operation is subject to the following two conditions:

1 this device may not cause harmful interference, and 2 this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation. CAN ICES(B)/NMB-3(B)

IC RADIATION EXPOSURE STATEMENT: This equipment complies with Canada radiation exposure limits set forth for uncontrolled environments. This transmitter must not be co-located or operating in conjunction with any other antenna or transmitter.

(Left)
IC ID: 6903A-2AF5T B1002L
(Right)
IC ID: 6903A-2AF5T B1002R

CAUTION: THE USER IS CAUTIONED THAT CHANGES OR MODIFICATIONS NOT EXPRESSLY APPROVED BY THE PARTY RESPONSIBLE FOR COMPLIANCE COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

ATTENTION



HEADPHONE LISTENING AT HIGH VOLUME LEVELS,
PARTICULARLY OVER EXTENDED PERIODS OF TIME
MAY DAMAGE YOUR HEARING.

CAUTION RISK OF EXPLOSION IF BATTERY IS REPLACED BY AN INCORRECT TYPE.

DISPOSE OF USED BATTERIES ACCORDING TO THE INSTRUCTIONS.

- To guarantee your personal safety, please ensure that these headphones are not worn or kept in the immediate vicinity (closer than 10 cm) of a pacemaker.
- Do not insert jack plug into electric sockets.
- Supervise children when using the equipment.
- The product is not a toy.
- Covering the outwards facing microphones when using THE DASH in AUDIO TRANSPARENCY mode (e.g. by wearing a helmet) may lead to disturbing feedback noise at an uncomfortable volume level and hence is not advised.
- Please rinse THE DASH thoroughly after swimming, and especially after any use in salt water.



INFORMATION ON DISPOSAL FOR USERS OF WASTE
ELECTRICAL & ELECTRONIC EQUIPMENT (PRIVATE HOUSEHOLDS)

This symbol on the products and/or accompanying documents means that used electrical and electronic products should not be mixed with general household waste. For proper treatment, recovery and recycling, please take these products to designated collection points, where they will be accepted on a free of charge basis. Alternatively, in some countries you may be able to return your products to your local retailer upon the purchase of an equivalent new product. Disposing of this product correctly will help to save valuable resources and prevent any potential negative effects on human health and the environment which could otherwise arise from inappropriate waste handling. Please contact your local authority for further details of your nearest designated collection point. Penalties may be applicable for incorrect disposal of this waste, in accordance with national legislation.

INFORMATION ON DISPOSAL IN OTHER COUNTRIES OUTSIDE THE EUROPEAN UNION

This symbol is only valid in the European Union. If you wish to discard this product, please contact your local authorities or dealer and ask for the correct method of disposal.

WARRANTY

BRAGI ONE-YEAR LIMITED WARRANTY OVERVIEW

This Overview is intended to provide a basic explanation of the Bragi Limited Warranty. The full terms, conditions, and limitations of Bragi's Limited Warranty and Warranty Policy (including additional language translations not found herein) can be found online at: support.bragi.com

Bragi warrants that the included Bragi Product will be free from material defects in materials and workmanship under normal use for a period of one (1) year from the date of purchase. Bragi does not warrant against, among other exclusions, normal wear and tear, and cosmetic damage—including, but not limited to, scratches, dents, and broken plastic—or damage caused by misuse, neglect, accident, or abuse of the Bragi Product. Warranty service can be obtained by contacting Bragi Product Support at support@bragi.com for shipping instructions and an RMA tracking number. Available service options may be dependent on the country in which the service is requested and may be restricted to the original country of sale. For all products that fall under the Bragi Warranty and for which a valid claim is made, Bragi will, at its own discretion, either (i) repair the product, (ii) replace the product, or (iii) provide a refund for the product. Warranty benefits are in addition to any benefits provided under local consumer laws. For purchasers outside the United States, please consult your local consumer laws for additional warranty information.

FOR QUEBEC (CANADIAN) CONSUMERS

The Consumer Protection Act provides a warranty on the goods you purchase or lease from a merchant: they must be usable for normal use for a reasonable length of time. For more information on this legal warranty, go to the website of the Office de la protection du consommateur at: www.opc.gouv.qc.ca

STARKEY ONE-YEAR LIMITED WARRANTY OVERVIEW

Starkey warrants that the included Product will be free from material defects in materials and workmanship under normal use for a period of one (1) year from the date of purchase from Starkey or a Starkey authorized seller. Starkey does not warrant against, among other exclusions, normal wear and tear, and cosmetic damage—including, but not limited to, scratches, dents, and broken plastic—or damage caused by misuse, neglect, accident, or abuse of the Product. For all products that fall under the Starkey Warranty, and for which a valid claim including proof of purchase is made, Starkey will, at its sole discretion, either (i) repair the product, (ii) replace the product, or (iii) provide a credit for the purchase price of the product. Warranty benefits are in addition to any benefits provided under local consumer laws. For purchasers outside the United States, please consult your local consumer laws for additional warranty information.

AVIS DE CONFORMITÉ

FR

Cet appareil satisfait aux règlements de la FCC partie 15 du Code of Federal Regulations. Son fonctionnement est assujéti aux deux conditions suivantes:
1. Cet appareil ne doit pas causer d'interférence préjudiciable et 2. l'appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences qui peuvent causer un fonctionnement non désiré.

RÈGLEMENT DE LA FCC Cet équipement a été testé et jugé compatible avec les limites s'appliquant aux appareils numériques de la classe B, conformément à l'article 15 du règlement de la FCC. Ces limites ont été définies pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans le cadre d'une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radiofréquence et, s'il n'est pas installé ni utilisé conformément aux instructions, peut causer des interférences gênantes pour les communications radio. Rien ne garantit toutefois que des interférences ne surviendront pas dans une installation particulière. Si cet équipement cause des interférences nuisibles pour la réception de la radio ou de la télévision, ce qui peut être déterminé en mettant l'équipement hors tension puis sous tension, l'utilisateur devra essayer de corriger ces interférences en effectuant une ou plusieurs des opérations suivantes:

- Déplacez l'antenne de réception.
- Augmentez la distance entre l'équipement et le récepteur.
- Branchez l'équipement à une prise d'un circuit autre que celui sur lequel le récepteur est branché.
- Consultez le détaillant ou un technicien de radiotélévision expérimenté.

CANADA: Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

CAN ICES(B)/NMB-3(B)

DÉCLARATION D'IC SUR L'EXPOSITION AUX RADIATIONS: Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux radiations définies par le Canada pour des environnements non contrôlés. Cet émetteur ne doit pas être installé au même endroit ni utilisé avec une autre antenne ou un autre émetteur.

ATTENTION !



L'UTILISATION DU CASQUE À DES VOLUMES ÉLEVÉS,
EN PARTICULIER SUR DES PÉRIODES PROLONGÉES,
PEUT ENDOMMAGER VOTRE AUDITION.

ATTENTION : RISQUE D'EXPLOSION SI LA BATTERIE EST REMPLACÉE PAR UN MODÈLE INCOMPATIBLE. L'ÉLIMINATION DES BATTERIES USAGÉES DOIT ÊTRE FAITE CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS.

- Pour votre propre sécurité, veuillez donc vous assurer que ces casques ne sont ni utilisés ni rangés à proximité immédiate (moins de 10 cm) d'un stimulateur cardiaque.
- N'insérez pas la fiche jack dans les prises électriques.
- Surveillez les enfants lors de l'utilisation de l'équipement.
- Ce produit n'est pas un jouet.
- Le fait de couvrir les microphones tournés vers l'extérieur lorsque vous utilisez THE DASH en mode AUDIO TRANSPARENCY (p. ex. en portant un casque) peut entraîner un bruit de fond gênant à un niveau sonore désagréable et cela n'est donc pas recommandé.
- Veuillez rincer THE DASH avec précaution après avoir nagé, et particulièrement après toute utilisation dans de l'eau saumée.



RENSEIGNEMENTS AUX UTILISATEURS SUR L'ÉLIMINATION DE DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET MATÉRIELS ÉLECTRONIQUES (MÉNAGES PRIVÉS)

Ce symbole sur les produits ou les documents d'accompagnement signifie que les produits électriques et électroniques usés ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Pour en garantir le traitement, la récupération et le recyclage, veuillez jeter ces produits aux points de collecte désignés, où ils seront acceptés gratuitement. Par ailleurs, dans certains pays, vous pouvez retourner vos produits à votre détaillant local lors de l'achat d'un nouveau produit équivalent. En jetant ce produit correctement, vous aidez à économiser des ressources précieuses et prévenir les effets négatifs possibles sur la santé humaine et l'environnement causés par l'élimination incorrecte de ce produit. Veuillez contacter votre autorité locale pour plus d'informations sur votre point de collecte le plus proche. Des amendes peuvent être appliquées si l'élimination de ce produit ne se fait pas en conformité avec la législation nationale.

INFORMATIONS SUR L'ÉLIMINATION DANS D'AUTRES PAYS EN DEHORS DE L'UNION EUROPÉENNE.

Ce symbole n'est valable qu'au sein de l'Union européenne. Si vous désirez vous débarrasser de ce produit, veuillez contacter les autorités locales ou le vendeur pour connaître la méthode adéquate de mise au rebut.

GARANTIE

APERÇU DE LA GARANTIE LIMITÉE DE 1 AN BRAGI

Cet aperçu est destiné à fournir une explication élémentaire de la garantie limitée Bragi. Les dispositions, conditions et limites de la garantie limitée de Bragi, de même que la politique de garantie (y compris des traductions supplémentaires en d'autres langues non présentées aux présentes) sont accessibles en ligne à : support.bragi.com Bragi garantit le produit Bragi inclus contre tout vice matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pour une période d'un (1) an à compter de la date d'achat. Bragi ne fait aucune garantie, parmi d'autres exclusions, contre l'usure normale et les dommages esthétiques, y compris, sans toutefois s'y limiter, les égratignures, les bosses et le bris des pièces en plastique ou autres dommages causés par une utilisation inappropriée, la négligence, un accident ou un usage excessif du produit Bragi. Un service sous garantie peut être obtenu en contactant le service d'assistance aux produits Bragi afin de recevoir des instructions d'expédition et un numéro d'autorisation de retour de marchandise (ARM). Les options de service disponibles peuvent varier en fonction du pays dans lequel la demande de service est faite et se limiter au pays dans lequel le produit a été acheté. Pour tous les produits couverts par la garantie Bragi pour lesquels une réclamation valide a été déposée, Bragi, à sa discrétion, (I) réparera le produit, (II) le remplacera ou (III) remboursera à l'acheteur le prix du produit. Les avantages fournis par la garantie sont en sus de tout autre avantage fourni en vertu des lois locales sur la protection du consommateur. Les acheteurs situés hors des États-Unis doivent consulter les lois sur la protection du consommateur en vigueur dans leur région pour des renseignements supplémentaires sur la garantie.

CONSUMMATEURS QUÉBÉCOIS (CANADIENS) La Loi sur la protection du consommateur confère des droits sur les biens que vous achetez ou louez d'un commerçant: de tels biens doivent être utilisables pour une utilisation normale pendant une période de temps raisonnable. Pour plus d'information sur cette garantie, rendez-vous sur le site Web de l'Office de la protection du consommateur à : www.opc.gouv.qc.ca

GARANTIE

APERÇU DE LA GARANTIE LIMITÉE DE UN AN DE STARKEY

Starkey garantit que le produit fourni sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication sous réserve d'une utilisation normale pour une période d'un (1) an à compter de la date d'achat auprès de Starkey ou d'un revendeur Starkey autorisé. Starkey n'offre aucune garantie contre, parmi d'autres exclusions, l'usure normale et les dommages esthétiques, y compris mais non limité aux, égratignures, bosses et plastique cassé, ou contre les dégâts causés par une mauvaise utilisation, négligence, accident ou utilisation abusive du produit. Pour tous les produits couverts par la garantie de Starkey et pour lesquels une réclamation valide est déposée accompagnée de la preuve d'achat, Starkey procèdera, à sa seule discrétion, à la réparation (I) du produit, (II) au remplacement du produit, ou (III) fournira un avoir égal au montant du prix d'achat du produit. Les avantages découlant de cette garantie viennent s'ajouter aux avantages déjà conférés par les lois locales en matière de droit des consommateurs. Pour les acheteurs se trouvant en dehors des États-Unis, veuillez consulter les lois en matière de droit des consommateurs pour obtenir davantage de renseignements.

Model No: B1000-001
Starkey Hearing Technologies, Minneapolis, MN, ETATS-UNIS & Bragi GmbH, Munich, Allemagne
Starkey est une marque déposée de Starkey Hearing Technologies, enregistrée aux États-Unis et au sein d'autres pays.